



EN LIGNE

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL POUR JUGES, JURISTES ET PROFESSEURS DE DROIT

16 NOVEMBRE – 18 DÉCEMBRE 2020

 5 SEMAINES, 2 JOURS/SEMAINE

Note d'information



Ce cours fait partie de la première **Académie en ligne pour l'Afrique sur les normes internationales du travail** organisée conjointement avec le Département des normes internationales du travail (NORMES) du Bureau international du Travail.

L'Académie regroupe des cours de formation hautement spécialisés sur les normes internationales du travail (NIT). Lors de ses sessions virtuelles communes, les participants de la région venus d'horizons professionnels différents explorent le rôle essentiel joué par les NIT dans la reprise sociale et économique de l'après-COVID-19 et, plus en général, dans le cadre de développement durable des Nations Unies.

CONTEXTE ET MOTIFS

Les normes internationales du travail (NIT) adoptées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) constituent des instruments importants pour le développement des législations nationales. L'apport du droit international du travail ne se limite cependant pas à son impact sur la législation sociale. Les NIT contribuent également à la consolidation des jurisprudences nationales en matière de travail.

Le droit international du travail offre aux juges et juristes nationaux des ressources de grande valeur pour traiter les litiges sociaux. Les NIT et les commentaires et analyses des organes chargés du contrôle de leur application constituent une précieuse source d'interprétation et d'inspiration pour les juges et juristes des Etats Membres de l'OIT. De fait, de nombreux exemples démontrent que les juridictions internes hésitent de moins en moins à se référer non seulement aux conventions et recommandations internationales du travail, mais également aux travaux des différents organes de contrôle de l'OIT afin d'interpréter ou de compléter leur législation nationale.

Dans ce sens, le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) de Turin, Italie, promue activement la formation approfondie des professionnels du droit afin de leur permettre d'utiliser pleinement les sources du droit international du travail dans leur pratique quotidienne.

QUI EST LE GROUPE CIBLE?

Le cours s'adresse aux professionnels du droit chargés d'appliquer ou d'enseigner les NIT, c-à-d:

- les juges des cours et tribunaux connaissant des litiges sociaux;
- les avocats spécialisés en droit du travail;
- les juristes défendant les intérêts des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- les professeurs universitaires de droit.

POURQUOI DEVRAIS-JE REJOINDRE CE COURS?

Pour acquérir les connaissances qui me permettront de faire usage du droit international du travail dans ma pratique nationale.

QUE VAIS-JE TIRER DE CE COURS?

- Connaissance approfondie des instruments qui composent le système des NIT et des mécanismes de contrôle de leur application.
- Aptitude à utiliser les analyses et commentaires des organes de contrôle de l'OIT.
- Capacité de déterminer dans quelles circonstances les juges et juristes nationaux peuvent utiliser des sources de droit international dans la résolution des litiges en matière de travail.
- Capacité d'identifier et utiliser les NIT relatives à des domaines essentiels.
- Connaissance de la manière d'utiliser les bases de données relatives aux NIT et à la jurisprudence basée sur ces NIT.

QUELS SONT LES SUJETS COUVERTS PAR CE COURS?

- Présentation générale du système des NIT et ses procédures allant de l'élaboration des NIT jusqu'à leur application au niveau national.
- Quand et comment les juges et juristes nationaux peuvent utiliser le droit international du travail.
- Les travaux des organes de contrôle de l'OIT et leur intérêt pour les juges et juristes nationaux.
- Le contenu des NIT relatives à des domaines essentiels tels que la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi et la profession, le licenciement, la sécurité et la santé au travail.
- La base de données NORMLEX et la base de données du CIF-OIT sur les décisions de justice.

Le cours est organisé en tenant compte du fait que chaque participant dispose nécessairement d'une solide culture juridique.

QUELLES SONT LES LANGUES DU COURS?

Le cours se déroulera en anglais et français, avec interprétation simultanée pendant les sessions en temps réel. Chaque langue ne sera toutefois confirmée que si un nombre minimum de participants est atteint.

Une bonne maîtrise de l'une des langues de travail est requise.

QUELLES MÉTHODES SERONT UTILISÉES?

- Composantes flexibles autoguidés avec lectures et vidéos.
- Webinaires.
- Forum de discussion.
- Activités pratiques comme études de cas et démonstrations sur Internet.
- Évaluation des connaissances au début et à la fin de la formation.

Les méthodes pédagogiques utilisées pendant le cours ont pour but de tirer le plus grand profit du haut niveau de compétence et d'expérience des participants.

OÙ SERONT LES MATÉRIELS DISPONIBLES?

Le Campus virtuel du cours contiendra tout le matériel didactique et les ressources. Parmi les matériels utilisés pendant le cours figurent un manuel de formation et un recueil de décisions de justice prises par des tribunaux à travers le monde en utilisant les NIT.

QUI SONT LES CONFÉRENCIERS?

- Des membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), un des principaux organes de contrôle de l'application des NIT par les Etats Membres.
- Spécialistes du Bureau international du Travail et du CIF-OIT.
- Intervenants extérieurs.

QUEL SUIVI À CE COURS?

Après le cours, les participants seront invités à rejoindre la [communauté de pratique en ligne sur les «Normes internationales du travail pour juges, juristes et professeurs de droit»](#), un réseau de professionnels du droit ayant participé aux cours du CIF-OIT dans ce domaine.

COMBIEN COÛTE CE COURS?

Le coût total de participation est de **1,400 Euros**.

COMMENT PAYER?

Les frais didactiques doivent être réglés avant le début du cours par le participant ou l'institution de parrainage par virement bancaire ou par carte de crédit.

Les virements doivent être adressés à:

Centre international de formation de l'OIT

Compte n° 560002

Banque: Intesa-Sanpaolo Ag. 523

IBAN: IT96 G030 6909 2141 0000 0560 002 BIC: BCITITMM

Adresse: Viale Maestri del Lavoro 10, 10127 Turin, Italie

Remarque: veuillez indiquer le nom du participant et le code de la formation sur le formulaire de virement.

Pour effectuer un paiement par carte de crédit, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: jurist@itcilo.org.

Pour toutes les informations relatives aux paiements, aux annulations et aux remboursements, veuillez consulter la page: <https://www.itcilo.org/fr/applications-payments-cancellation>.

DES BOURSES SONT-ELLES DISPONIBLES?

Un nombre limité de bourses partielles sont disponibles pour les candidats remplissant les conditions requises et provenant des pays éligibles.

COMMENT POSTULER?

La date limite pour les candidatures est fixée au **21 octobre 2020**.

Les candidats devront fournir les documents suivants via la page web du cours:

- le formulaire de candidature en ligne dûment complété, disponible à l'adresse: <https://oarf2.itcilo.org/CST/A1713420/fr>;
- la lettre de parrainage confirmant le soutien financier (ou une lettre de l'intéressé s'engageant à régler les frais de participation), à télécharger lors de l'envoi du formulaire de candidature.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures émanant d'organisations d'employeurs ou de travailleurs doivent être approuvées par les secrétaires du groupe des employeurs ou des travailleurs du Conseil d'administration du BIT.

En tant qu'organisation chargée de promouvoir la justice sociale et les droits humains et du travail internationalement reconnus, l'OIT joue le rôle de chef de file des efforts menés au niveau international pour encourager l'égalité des genres. En ligne avec cette politique de l'OIT, la candidature des femmes aux cours du CIF-OIT est particulièrement encouragée.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Normes internationales du travail, droits au travail
et égalité des genres (ILSGEN)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

Tél.: +39 011 693 6600
jurist@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A1713420

Réalisé avec un papier porteur du Label Ecologique Européenne,
N° d'enreg. FR/011/002, fournie par International Paper. 